

**AVIS PUBLIC**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

---

DEMANDE RELATIVE À L'APPROBATION ANNUELLE DU BUDGET 2010-2011 DES  
PROGRAMMES ET DES INTERVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE  
EN LIEN AVEC L'ARTICLE 85.25 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique pour étudier la demande de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ) relative à l'approbation annuelle du budget 2010-2011 de ses programmes et interventions (dossier R-3709-2009). La demande de l'AEÉ ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site Internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son Centre de documentation au 800, place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55, à Montréal.

**LES DEMANDES D'INTERVENTION**

Toute personne désirant participer à cette audience doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention doit être transmise à la Régie et à l'AEÉ au plus tard le 30 octobre 2009 à 12 h et doit contenir les informations mentionnées dans la décision procédurale D-2009-137 et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site Internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information supplémentaire, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)